

# RETOUR SUR UNE PÉRIODE INÉDITE



**17 MARS 2020 CONFINEMENT TOTAL**



**24 MARS 2020 CHÔMAGE PARTIEL**



**8 MAI 2020 ACCORD SFR DE GESTION DE CRISE**



**11 MAI 2020 DÉCONFINEMENT PHASE 1**



**6 JUILLET 2020 DÉCONFINEMENT PHASE 2**





## EN AVRIL GESTION DE CRISE CHOMAGE PARTIEL

Face à une situation de crise sanitaire, sociale et économique inédite, l'UNSa n'a pas arrêté d'être au front sur tous les sujets brûlants. Face à l'injustice du chômage partiel, l'UNSa, dans le cadre de l'information/consultation du CSE Central, a dénoncé et souligné le sentiment de HONTE pour un Groupe comme le nôtre. L'UNSa n'a cessé d'interpeller la direction sur l'urgence de demandes justifiées par cette période inédite, à travers notamment un courrier adressé au Directeur Général le 03 avril 2020. La négociation a finalement été ouverte le 21 avril.

L'UNSa est entrée en négociation avec les objectifs suivants :

1. Fin du chômage partiel et retour au télétravail pour TOUS,
2. Aucune perte de rémunération pour TOUS,
3. Prime pour tous ceux qui ont continué de travailler,
4. Neutralisation des effets de la crise pour les populations soumises à une rémunération variable,
5. Report possible des congés pour la période 2020/2021,
6. Garanties sur l'emploi : demande de prolongation de l'accord dit New-Deal. (\*)

### (\*) RAPPEL

*Les garanties de l'accord new-deal valable jusqu'au 31/12/2020 :*

- *Respect du Volontariat en cas de licenciements collectifs*
- *Mesures financières et d'accompagnement du PDV 2017*
- *Maintien d'un seuil des effectifs à 9428 CDI aux bornes du Pôle Télécom*
- *Maintien du statut social pendant 15 mois en cas de transfert d'activité*





## UN ACCORD MAIS PAS DE GARANTIES SUR L'EMPLOI !

Après avoir été entendus sur un certain nombre de demandes, un seul sujet, et non le moindre, a été exclu de cette négociation :

**L'EMPLOI**

Pour l'UNSa, l'emploi, au sein d'un secteur relativement épargné comme l'est le secteur des télécoms, ne devra pas être impacté.

L'UNSa se battra au plus près du terrain contre les licenciements abusifs et les atteintes à l'emploi de TOUS.

L'UNSa constate d'ores et déjà les effets visibles de la stratégie insidieuse de la direction, sous la forme de plans d'accompagnements qui finissent le plus souvent par des licenciements pour insuffisance.

L'UNSa ne tergiversera pas et combattra certaines pratiques détestables engendrant mal-être et Risques Psycho Sociaux.

La Direction ne pourra s'exonérer de sa responsabilité quant à la préservation de la santé et de la sécurité des salariés.

## Objectifs 2020

Comme vous le savez certainement, l'atteinte des objectifs a un impact sur le niveau de la part variable de tous les salariés. Dans le cadre de l'accord dit « de gestion de crise » négocié et signé par l'UNSa, la Direction s'est engagée à ce que tous les managers « s'assurent systématiquement au travers d'un échange de l'adéquation des objectifs 2020 au regard de l'impact de la crise Covid ». Si vous considérez que vos objectifs sont inatteignables, l'UNSa vous encourage à demander par écrit un échange avec votre manager afin de les adapter conformément à l'accord précité. Si vous n'avez pas de réponses ou un refus, n'hésitez pas à solliciter vos élus UNSa pour vous accompagner.

Les accords signés sont faits pour être respectés !





## Le TAD comme Réponse à la Crise

A l'aune du déconfinement, l'UNSa a sollicité l'avis de ses adhérents sur le sujet à travers une enquête.

Cette enquête nous a servi pour remonter à la Direction la nécessité de laisser le choix aux salariés de revenir sur site ou de travailler à distance. Ceci dans le but de préserver tous les salariés et leur entourage.

**L'enquête a permis de constater que plus de 80% des salariés souhaitaient rester en TAD. Ces chiffres ont été confirmés lors de la consultation de la Direction faite le 7 mai dernier.**

**Après le volontariat, la Direction a décidé de faire revenir tout le monde en présentiel une semaine sur deux à compter du 6 juillet prochain, et ce jusqu'au 12 septembre 2020.**

L'allègement du protocole sanitaire encouragé par le gouvernement a cessé de considérer le télétravail comme la norme.

Sur la semaine de présence sur site, les salariés éligibles au dispositif du TAD régulier pourront poser 1 jour de TAD comme habituellement.

Pour les personnes fragiles ou vivant avec une personne dans cette situation, ils pourront rester en télétravail après avoir fourni une attestation d'isolement obtenue auprès de leur médecin.

**Le COVID-19 a démontré l'efficacité du TAD**  
**L'UNSa a demandé la Renégociation du TAD !**

**#Extension à tous #3 jours de TAD #Tickets Resto**





## Médias en Colère !

Au sortir du confinement, le 19 mai 2020, la Direction d'Altice Média a annoncé son projet de réorganisation du pôle média dans le cadre de la présentation des orientations stratégiques.

Ce projet s'accompagne de la destruction d'un tiers des effectifs (CDI, pigistes et intermittents), ce qui représente près de 500 emplois menacés sur 1500. Ce chiffre a été annoncé le 15 juin 2020.

L'UNSa travaille en intersyndicale coté UES NEXT. Face à l'ampleur de ce plan, l'UNSa est plus que jamais opposée à ces licenciements secs.

Le mardi 23 juin 2020, une majorité de salariés s'est exprimée dans le cadre d'une AG organisée par l'intersyndicale pour le début d'un mouvement de grève. Celui-ci s'est poursuivi jusqu'au lundi 29 juin 9h00.

Grâce à cette forte mobilisation et l'union des différents syndicats, la Direction a sollicité leur retour à la table des négociations en s'engageant sur les éléments suivants :

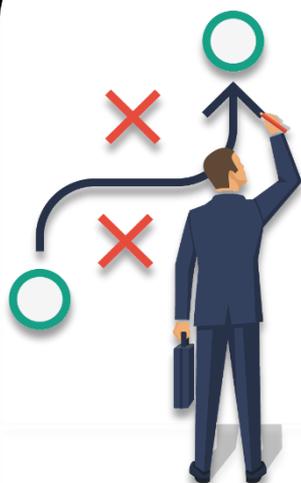
- Aucun licenciement contraint jusqu'au 30 novembre 2021,
- Intégration des pigistes et intermittents dans le plan de départs volontaires,
- Plafonnement des départs à 330 CDI.

**LA MOBILISATION ET LE RAPPORT DE FORCE ENGAGÉS PAR LES SALARIÉS PAYENT !**

L'UNSa est plus que jamais mobilisée au sein de l'intersyndicale pour ne rien lâcher et obtenir un maximum de garanties pour les salariés.



## Présentation des Orientations Stratégiques



Le Comité Social et Economique Central de l'UES SFR est consulté à partir du 1er juillet sur les orientations stratégiques. L'instance a reçu un document de 125 pages le 25 juin dernier. Après première lecture, ce document ne semble pas actualisé et ne respecte pas les obligations prévues dans le cadre de la consultation sur les orientations stratégiques.

- *Conséquences sur l'activité* **Non Conforme**
- *Conséquences sur l'emploi* **Non Conforme**
- *Conséquences sur l'évolution des compétences* **Non Conforme**
- *Conséquences sur l'organisation du travail* **Non Conforme**
- *Conséquences sur le recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires et à des stages* **Non Conforme**

Lorsque le Comité Social et Economique Central aura la complétude des informations, il devra émettre un avis et pourra même proposer des orientations alternatives.



Choisir l'UNSa, c'est Agir !

# VOTRE ÉTÉ 2020

JUIN  
2020



**2020**  
**CHÈQUE-VACANCES**

Du fait de la pandémie covid-19, et de la difficulté d'organiser les distributions physiques habituelles, les CSE ont décidé de vous envoyer vos chèques-vacances par Courrier Recommandé. Ils seront déposés par le prestataire en poste cette semaine avant d'arriver chez vous !



Votre site internet du CSE « Le Kangourou » fait peau neuve, et reviendra bientôt plus beau, plus fluide et plus ergonomique. Vos élus ont fait le choix de changer de prestataire pour un meilleur service.

## Vos élus UNSa vous souhaitent un bel été avec vos proches



[dscunsa@sfr.com](mailto:dscunsa@sfr.com)



[@Unsa.com](https://twitter.com/Unsa.com)



[Unsa.com](https://www.facebook.com/Unsa.com)



[www.unsacom.org](http://www.unsacom.org)